



Document cadre des prestations des psychomotricien.ne.s

TRAVAIL DES PSYCHOMOTRICIENNES ET PSYCHOMOTRICIENS AU PPSP

No du DO : DO697/0522

Responsable : PPSP – Médecin Cheffe de service

Public cible : Structures d'accueil de la petite enfance, GIAP

Personnel(s) de référence PPSP : Psychomotriciennes et psychomotriciens

Rattaché au macro processus: O02 Proposer des actions d'éducation et de formation à la santé

Date de validation : 18 mai 2022

Objectif : Décrire les prestations du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) par l'équipe des psychomotriciennes et psychomotriciens et l'inscrire dans la promotion de la santé et prévention.

A. Champ professionnel

La psychomotricité pose un regard holistique sur l'être humain. Ce concept se base sur l'interrelation entre les fonctions motrices et la vie psychique de l'individu, le corps étant considéré comme point d'ancrage des expériences sensori-motrices, émotionnelles, affectives, sociales et cognitives

Le mandat des psychomotriciennes et psychomotriciens de l'unité alimentation, mouvement et psychomotricité (UAMP) s'inscrit dans celui du SSEJ, à savoir la promotion de la santé et la prévention. Elles et ils accompagnent les professionnelles et professionnels de la petite enfance dans l'exercice de leur métier pour favoriser le bien-être des jeunes enfants et leur développement psychomoteur.

Rôle de conseil, d'orientation et de formation

Les psychomotriciennes et psychomotriciens du SSEJ, en tant que tiers expert, offrent aux équipes éducatives de la petite enfance une pratique réflexive autour d'une situation identifiée au préalable par l'institution. Elles et ils recueillent des informations pour clarifier et contextualiser leurs demandes afin de faire émerger un but commun et de définir des pistes d'action dans une perspective de changement. Elles et ils mobilisent les ressources des équipes éducatives, consolident leur savoir-être et leur savoir-faire, les soutiennent et les accompagnent dans leurs actions et l'analyse de leur pratique.

Les psychomotriciennes et psychomotriciens ajustent leurs stratégies d'interventions en fonction des types de demandes, faisant appel à différentes techniques et méthodologies propres à leur profession tout en tenant compte des enjeux relationnels inhérents à chaque situation. Leurs prestations s'organisent principalement entre actions concrètes sur le terrain, temps formatifs et informatifs, écoute et conseils.

Ils et elles sont responsables du processus nécessaire pour atteindre les buts fixés une fois engagés dans une situation. La finalité de toutes leurs actions est de créer un milieu favorable au développement psychomoteur et psychoaffectif des enfants.

Les psychomotriciennes et psychomotriciens du SSEJ proposent également des formations aux équipes éducatives de la petite enfance ainsi qu'aux équipes du Groupement

intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

B. Prestations

Le travail des psychomotriciennes et psychomotriciens du SSEJ s'articule principalement autour de quatre axes :

1. Accompagner les équipes éducatives des structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) et les familles afin de soutenir les enfants présentant des difficultés passagères ou avérées d'ordre psychomoteur.
2. Assurer la transition lors de l'entrée à l'école de l'enfant, en partenariat avec les directions d'école, les enseignants, les infirmières scolaires et les parents.
3. Former les équipes éducatives des SAPE à l'aménagement d'environnements et à la mise en place de pratiques soutenant le développement psychomoteur des enfants.
4. Elaborer et développer des programmes qui favorisent la bonne santé psychocorporelle des enfants.

Contexte d'intervention en SAPE

Les psychomotriciennes et psychomotriciens du SSEJ interviennent auprès des équipes éducatives de la petite enfance sur tout le canton de Genève. Les équipes éducatives peuvent faire appel à l'équipe de psychomotricité en écrivant un courrier électronique à l'adresse: ssej.psychomotricite@etat.ge.ch ou encore en téléphonant à la réception du SSEJ au 022.546.41.00.

Une fois la collaboration entamée avec une SAPE, une psychomotricienne ou un psychomotricien devient son interlocuteur privilégié, qu'il s'agisse de demandes concernant les enfants (axe 1 et 2) ou de demandes thématiques (axe 3).

Concernant les axes 1,2 et 3, elles et ils n'interviennent pas dans les SAPE qui ont engagé une ou un psychomotricien. Dans ces dernières, une collaboration peut être envisagée si la demande est co-construite avec la direction, l'équipe éducative et la psychomotricienne ou le psychomotricien de la SAPE.

Concernant l'axe 4, le programme « Bouger • Jouer • Créer : accompagner les enfants dans leurs développements psychomoteurs » est proposé à toutes les SAPE de la ville et du canton de Genève, indépendamment de l'engagement d'un ou d'une psychomotricienne dans l'institution.

Description détaillée des prestations selon les quatre axes

Axe 1 : Accompagner les équipes éducatives des structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) et les familles afin de soutenir les enfants présentant des difficultés passagères ou avérées d'ordre psychomoteur.

Les équipes éducatives peuvent faire appel à l'équipe de psychomotricité du SSEJ lorsqu'elles se questionnent à propos du développement d'**un enfant**.

Les problématiques les plus souvent rencontrées sont:

- L'acquisition des postures et la fluidité des mouvements (se retourner de plat dos à plat ventre, ramper, marcher à quatre pattes, se tenir assis, se tenir debout, ...)
- La régulation du tonus (tonus élevé, bas, manque de force ou trop de force)
- La coordination globale des mouvements et l'aisance motrice

- L'investissement psychomoteur des activités (passivité, pauvreté des mouvements, ou au contraire forte agitation)
- Les préalables aux repères spatio-temporels
- Les particularités dans le domaine de la communication verbale et non-verbale (fuite du regard, évitements des stimuli tactiles, pauvreté et retard de l'apparition du langage, absence de gestes de communication, ...)
- La qualité d'investissement du jeu
- Les relations aux pairs ou aux adultes

Les moyens d'intervention des psychomotriciennes et psychomotriciens sont essentiellement des temps d'observation de l'enfant et des échanges avec l'équipe éducative. Ils ou elles viennent observer l'enfant uniquement avec l'accord préalable de ses parents ou de son représentant légal. Au besoin, ils ou elles préparent l'équipe à obtenir l'accord des parents ou du représentant légal de l'enfant.

Les temps d'observations sont effectués au sein de la SAPE. Ils peuvent impliquer ou non des temps d'interaction avec l'enfant.

Les temps d'échange avec l'équipe éducative s'élaborent sur la base du partage des observations et des hypothèses de compréhension de chacun. Une réflexion commune permet de planifier des objectifs de progression et de déterminer des pistes d'actions ajustées aux besoins de l'enfant.

L'intervention en lien avec une situation spécifique ne doit pas excéder cinq déplacements par année.

Dans certaines situations, les psychomotriciennes et psychomotriciens – en concertation avec les parents et le ou la pédiatre de l'enfant ou tout autre professionnelle ou professionnel déjà engagé auprès de l'enfant – orientent les familles vers des spécialistes pour des évaluations complémentaires (neuro-pédiatre, orthopédiste, psychologue SPEA ou OMP, généticienne ou généticien, etc.).

Axe 2 : Assurer la transition lors de l'entrée à l'école de l'enfant, en partenariat avec les directions d'école, les enseignants, les infirmières et infirmiers scolaires et les parents.

Quand les psychomotriciennes et psychomotriciens ont été sollicités et sont intervenus pour un enfant conformément à l'axe 1 et qu'un accompagnement pour favoriser l'entrée à l'école s'avère nécessaire, elles ou ils soutiennent l'équipe éducative dans ses actions pour favoriser la transition de l'enfant en partenariat avec les parents, les directions d'école, l'équipe enseignante et l'équipe infirmière scolaire.

Avec l'accord des parents, les psychomotriciennes et psychomotriciens relayent les observations et pistes d'intervention pour les adapter au mieux au contexte scolaire afin de favoriser l'intégration de l'enfant dans son nouveau milieu ainsi que de le soutenir dans ses apprentissages scolaires, sociaux et cognitifs.

Axe 3 : Former les équipes éducatives des SAPE à l'aménagement d'environnements et à la mise en place de pratiques soutenant le développement psychomoteur des enfants.

Lorsque l'équipe éducative d'une SAPE souhaite travailler sur **une thématique** en lien avec le développement psychomoteur des enfants, elle peut faire appel à l'équipe de psychomotricité du SSEJ.

Suite à la demande, l'équipe de psychomotricité du SSEJ envoie un document que la SAPE devra remplir afin de pouvoir élaborer et co-construire un projet d'intervention. Ce document est un prérequis à toute intervention.

Les thématiques abordées le plus fréquemment sont:

- Repères sur les étapes du développement psychomoteur : acquisitions posturales, motricité globale et fine
- États toniques et expression des émotions
- Portage des bébés et manipulations
- Construction de l'estime de soi chez l'enfant
- Gestion des interactions au sein d'un groupe d'enfants
- Rôle de l'adulte
- Aménagement de l'espace et gestion des transitions
- Jeux sensorimoteurs et symboliques
- Détente
- Utilisation du matériel et des objets polyvalents
- Soutien à l'observation

Les moyens d'intervention des psychomotriciennes et psychomotriciens pour répondre à ce type de demandes sont variés, dépendent des objectifs à atteindre et sont ajustés à chaque demande.

Les psychomotriciennes et psychomotriciens collaborent également avec les équipes éducatives pour préparer et animer des soirées destinées aux parents, sur des thématiques liées au développement psychomoteur.

Axe 4 : Élaborer et développer des programmes qui favorisent la bonne santé psychocorporelle des enfants

Dans son mandat, l'équipe de psychomotricité du SSEJ est amenée à faire des propositions, à créer et/ou coordonner des **programmes de promotion de la santé** pour favoriser le développement psychomoteur des enfants.

I. Programme Bouger • Jouer • Créer : accompagner les enfants dans leurs développements psychomoteur

Le programme « Bouger • Jouer • Créer : accompagner les enfants dans leurs développements psychomoteurs » (anciennement *Bébé Aime Bouger* et *Youp'là Bouge*) est proposé depuis plusieurs années aux équipes éducatives de la petite enfance du canton de Genève. Il comprend deux volets spécifiques, inclus dans la même logique d'accompagnement :

- Le volet 1 pour les 0-24 mois ;
- Le volet 2 pour les 18 mois-4 ans.

L'objectif est de promouvoir le mouvement chez les enfants de 0 à 4 ans, en offrant aux équipes éducatives de la petite enfance une formation sur le développement psychomoteur de l'enfant. Le programme se déroule en alternance entre des temps de cours au SSEJ et des échanges dans les SAPE. Il permet aux structures d'accueil de la petite enfance d'élaborer et de mettre en œuvre un projet favorisant le développement psychomoteur des enfants accueillis au sein de leurs institutions. De plus, il favorise les échanges de pratiques professionnelles, les collaborations au sein des SAPE ainsi que le dialogue avec les parents.

« Bouger • Jouer • Créer » fait partie de la stratégie et des mesures définies dans l'axe 4 du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023, qui vise la promotion des comportements sains en matière d'alimentation et d'activité physique pour les enfants et les jeunes.

II. Programme développer et adapter vos activités psychomotrices pour les enfants de 4 à 6 ans

L'équipe de psychomotricité du SSEJ propose un programme pour le GIAP afin de promouvoir le mouvement chez les 4-6 ans.

Ce programme est destiné aux équipes encadrantes du parascolaire travaillant de préférence avec les élèves de 1P-2P.

Il a pour but de permettre aux animateurs et animatrices du parascolaire de:

- Développer leurs compétences d'observation à l'aide de divers supports (grilles d'observation, vidéos, expériences pratiques, lectures)
- De leur offrir des repères sur le développement psychomoteur des 4-6 ans
- De les familiariser avec certains outils psychomoteurs (objets, espace, temps, dynamique de groupe, posture de l'adulte)
- De promouvoir le mouvement chez les enfants d'âge scolaire
- D'explorer sur le terrain professionnel les apports théoriques vus en cours
- D'encouragez les professionnelles et les professionnels à être un relais auprès de leurs collègues

Ce programme permet, en partant des expériences professionnelles, d'intégrer dans la pratique des animateurs et animatrices du GIAP une vision psychomotrice du mouvement en leur permettant de se familiariser avec les outils spécifiques de la psychomotricité. L'objectif est de les sensibiliser au développement psychomoteur des jeunes enfants en affinant leurs connaissances et compétences d'observation.